

AVIS PUBLIC À TOUS LES CONTRIBUABLES

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2024

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité du Canton de Shefford sera, **en 2024**, en vigueur pour son **troisième exercice financier**, et que toute personne peut en prendre connaissance durant les jours et heures d'ouverture des bureaux de la Mairie située au 245 chemin Picard à Shefford.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée avant la 61^e journée suivant la réception d'un avis de modification;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de La Haute-Yamaska
142, rue Dufferin, bureau 100
Granby QC J2G 4X1

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ou en ligne, sur le site internet de la MRC de La Haute-Yamaska, au www.haute-yamaska.ca/evaluation-fonciere;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 2014-275, modifié par le règlement numéro 2019-331, de la MRC de La Haute-Yamaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Fait à Shefford, le 27 septembre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix